

## PLU – ZONAGE DU LOGEMENT SOCIAL

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

### I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

[www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)

Les articles 2.2.3 et 2.2.4 du règlement de la zone UG indiquent les dispositions visant à favoriser la création de logement social et de logement intermédiaire. Ces dispositions divisent la zone UG en deux secteurs :

- une **zone de déficit en logement social** (article UG 2.2.3);
- une **zone non déficitaire en logement social** (article UG 2.2.4);

Les documents graphiques du PLU localisent ces deux secteurs de la zone UG sur les 4 planches du **plan C** intitulé « **Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat** ». Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque secteur figurant sur le plan C. L'ensemble de ces secteurs forme une partition complète de la zone UG du PLU.

Enfin, les surfaces sont découpées à chaque limite d'arrondissement.



Carte utilisant l'attribut TYPE\_ZLS

## II. Modèle de données

### Données surfaciques.

#### Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
TYPE_ZLS	Secteur pour les articles UG 2.2.3 et UG 2.2.4	Texte	ZDLS : zone de déficit en logement social ZNDLS : zone non déficitaire en logement social
NUMARDT	Numéro d'arrondissement	Entier	1 à 20

## III. Métadonnées :

**Source :** Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

**Unité :** degrés décimaux.

**Système de coordonnées :** WGS 84

**Actualité :** Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, mise à jour par le Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (modification sur le secteur du boulevard Carnot).

**Restriction d'utilisation :** Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Mixité sociale et protection du commerce et de l'artisanat » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/12 500<sup>ème</sup>. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris ([www.pluenligne.paris.fr](http://www.pluenligne.paris.fr)) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

**Contact :** Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [paris-geoportail-urbanisme@paris.fr](mailto:paris-geoportail-urbanisme@paris.fr)